LEPEUPLE SE D'ABORD

du 15 au 25 oct 2024

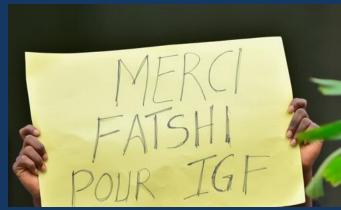
Magazine Hebdomadaire d'analyses et d'Informations générales

Inauguration du siège de l'IGF

Félix Tshisekedi a coupé le ruban symbolique









SOMMAIRE



Félix Tshisekedi a inauguré le siège de l'IGF

Dix-septième Conseil des ministres





La campagne agricole 2024 se veut une réussite

La semaine du Président de la République 36



L'EDITORIAL

Félix Tshisekedi, Mister contrôle!

Le mardi 08 octobre 2024 à Kinshasa, le Chef de l'État a coupé le ruban symbolique d'inauguration du nouvel immeuble de la Direction générale de l'Inspection générale des Finances (IGF).

Cet événement, loin d'être protocolaire, a largement contribué à renforcer la détermination du Président Félix Tshisekedi à assainir les finances publiques et à éradiquer les antivaleurs telle que la corruption. Un jour plus tôt, le Président de la République avait pris part au lancement de la toute première session extraordinaire du Conseil supérieur de la

Cour des comptes.

À ce sujet, le président de cette instance judiciaire a reconnu la volonté du Chef de l'État de soutenir la fonction contrôle en République Démocratique du Congo et de préserver les acquis dans le domaine de la lutte contre la corruption et les antivaleurs qu'elle traîne derrière : détournement, favoritisme, fraude, criminalité organisée, blanchiment des capitaux et financement du terrorisme. De la même manière, le Chef des services de l'IGF a également remercié le Chef de l'Etat pour son intérêt particulier accordé à la lutte contre la corruption en RDC, un préalable à l'amélioration de la gouvernance publique, gage de tout développement et de tout progrès social ». Réputée pour être gangrénée par la corruption, le détournement ou encore la concussion, la RDC est sur une nouvelle dynamique impulsée par le Chef de l'État Félix Tshisekedi où les gangsters financiers prédateurs économiques sont traqués et stoppés dans leur élan notamment grâce à un contrôle a priori. Cet assainissement des finances publiques de la République Démocratique du Congo est assurément la clé du développement du pays dans la mesure où il permet une plus grande mobilisation des recettes.



Pour rappel, le Chef de l'État avait symboliquement coupé le ruban d'inauguration du bâtiment flambant neufdela CENAREF, la Cellule nationale des renseignements financiers afin de renforcer le dispositif institutionnel mis en place pour favoriser la bonne gouvernance en RDC, en luttant fortement contre la corruption et les anti-valeurs est une des priorités du Président Tshisekedi.

Giscard Kusema





Félix Tshisekedi a coupé le ruban symbolique

Longtemps confinée dans des bâtiments contigus, l'Inspection Générale des Finances (IGF) dispose désormais d'un nouveau bâtiment administratif érigé sur fonds propres à son siège, situé sur l'avenue des forces armées (ex Haut commandement) dans la commune de Gombe, à Kinshasa.



Cet imposant bâtiment de 8 étages baptisé « Immeuble Etienne Tshisekedi Wa Mulumba », en raison de la lutte intraitable contre les antivaleurs incarnée par ce vénérable personnage, comprend 142 locaux dont des bureaux, un grand auditorium d'une capacité de plus de 250 places, ascenseurs capacité de 1.300 kilos chacun, une salle de monitoring, une salle de serveur, une régie et divers locaux, des parkings aériens, le bâtiment est équipé d'un système

anti-incendie autonome qui se déclenche automatiquement en cas de problème.

En présence des chefs d'institutions et du corps d'inspecteurs des finances, le Président de la République Félix Tshisekedi a coupé le ruban symbolique d'inauguration le mardi 8 octobre 2024 et a fait le tour du propriétaire de ce bâtiment.

Dans son allocution de

circonstance, l'inspecteur chef de service Jules Alingete a remercié vivement le Chef de l'État pour avoir redynamisé les institutions de lutte contre la corruption et la fraude, particulièrement l'IGF.

« Votre présence à cette cérémonie inaugurale témoigne de l'intérêt particulier que vous accordez à la lutte contre la corruption dans notre pays, un préalable à l'amélioration de la gouvernance publique, gage de tout développement et de

LE PRÉSIDENT FÉLIX TSHISEKEDI A INAUGURÉ LE NOUVEL IMMEUBLE DE L'IGF CONSTRUIT SUR ...

tout progrès social", a dit Jules Alingete au Président Tshisekedi.

Dans la foulée, celui qu'on surnomme le superflic financier a révélé que ce bâtiment a été construit sur fonds propres de l'IGF.

« Ce bâtiment administratif a été érigé sur fonds propres de l'Inspection générale des finances. Construit sur une superficie totale de 7.587, 90 m² pour un coût global de 8.647.580,32 USD, soit un coût moyen de 1080 USD par m2, cet imposant édifice a respecté la procédure de passation marché public. L'appel d'offres public a été validé par la Direction générale des marchés publics (DCGMP), processus ayant conduit à la désignation de l'entrepreneur Hong Feng. Sur les frais de fonctionnement alloués à l'IGF, la direction, sous votre recommandation, avait pris l'option d'affecter 60% à la motivation du personnel, 20% au fonds d'investissement et 20% au fonctionnement réel », a indiqué Jules Alingete, devant le chef de l'État

En effet, dès son avènement à la Présidence de la République en 2019, le Chef de l'État a non seulement donné tous les moyens d'action à l'IGF mais il a aussi renforcé les prérogatives des inspecteurs de cet organe dans l'exercice de leurs fonctions.

L'interdiction des mouvements des comptes publics, la suspension des comptables publics et les



suspensions des gestionnaires en cas de gravité des faits figurent parmi les nouvelles prérogatives reconnues aux inspecteurs des finances.

Au nombre de 55 en 2020, les inspecteurs des finances ont vu leur effectif quintupler grâce au rajeunissement du corps des inspecteurs des finances à travers le recrutement effectué en 2020 et 2021.

À ce jour, l'IGF compte 225 inspecteurs dont 55 inspecteurs généraux, 170 inspecteurs et 1 inspecteur principal. Organisé en brigades, le corps des inspecteurs de l'IGF est aujourd'hui le premier service d'appui à la mobilisation des recettes publiques. En tant qu'organe supérieur de contrôle des finances publiques, l'IGF effectue des missions de surveillance à priori et à posteriori.

L'Inspection générale des finances est présente à la Banque Centrale du Congo (BCC), à la Direction générale de douanes et accises (DGDA), à la Direction générale des impôts (DGI) ainsi qu'aux provinces et entités territoriales décentralisées (ETD).

Parmi les grandes missions d'enquête réalisées par l'IGF, figurent entre autres le démantèlement des cartes des crédits liés aux comptes de la BCC aux profits des dignitaires du régime passé, le contrôle des fonds Covid, les contrats chinois, la gestion des fonds de l'EPST, etc.

Durant le régime actuel, l'IGF joue un grand rôle dans la mobilisation des recettes publiques avec sa patrouille financière. Cet ouvrage réalisé par l'Inspection Générale des Finances est conforme au sixième engagement du Président de la République consacré au renforcement de l'efficacité des services publics.

Christian Kusema

FÉLIX TSHISEKEDI RENFORCE LA COOPÉRATION MILITAIRE AVEC L'OUGANDA POUR INTENSIFIER LES OPÉRATIONS DE TRAQUE DES ADF EN ITURI ET AU NORD-KIVU

Le Président de la République démocratique du Congo (RDC) Félix Tshisekedi a reçu, le samedi 12 octobre 2024 à la Cité de l'Union africaine, une délégation du Commandement de la Force terrestre ougandaise, conduite par le Chef d'État-major des Forces armées de la RDC (FARDC), le Général Christian Tshiwewe.

Cette rencontre stratégique avait pour objectif d'évaluer les opérations militaires conjointes en cours dans les provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu contre les rebelles des Forces démocratiques alliées (ADF).

Au cours de cette rencontre, le rapport détaillé sur l'évolution des opérations menées par les FARDC et les forces armées ougandaises (UPDF) a présenté au Chef de l'État. Conformément aux résultats de cette évaluation, Félix Tshisekedi a donné des instructions fermes pour consolider la coopération militaire entre les deux nations. Le Président a insisté sur la nécessité de maintenir et intensifier les efforts afin d'éliminer durablement l'insécurité d'éradiquer la menace terroriste que représentent les ADF dans la région.

Les autorités des deux pays ont convenu de prolonger les opérations conjointes dans le Nord-Kivu et l'Ituri jusqu'à la neutralisation complète des ADF.

"Les opérations conjointes menées par les FARDC et l'UPDF



contre les terroristes ADF doivent se poursuivre jusqu'à l'éradication totale de cette menace", a-t-il été décidé à l'issue de cette évaluation militaire.

Depuis le lancement de cette collaboration militaire, la coopération entre la RDC et l'Ouganda a permis des avancées significatives sur le terrain, notamment le démantèlement de plusieurs bases des ADF et la réduction de leur capacité de nuisance.

Toutefois, les autorités reconnaissent que la menace persiste et qu'une vigilance

accrue reste nécessaire pour sécuriser durablement les zones touchées.

Au courant de la même journée, le Chef de l'État Félix Tshisekedi avait reçu Jean-Jacques Bouya, ministre d'État chargé de l'Aménagement du Territoire de la République du Congo. Ce dernier était porteur d'un message particulier du Président Denis Sassou Nguesso à son homologue Congolais Félix Tshisekedi.

Christian Kusema

LE CHEF DE L'ÉTAT A ASSISTÉ AU LANCEMENT DES TRAVAUX DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA COUR DES COMPTES

En sa qualité de Magistrat suprême, le Président Félix Tshisekedi a pris part, le lundi 7 octobre dernier au Fleuve Congo Hôtel, à la cérémonie d'ouverture de la toute première session extraordinaire du Conseil supérieur de la Cour des comptes.



onformément à la loi organique de 2018, cette Assemblée générale statue sur quatre matières : le recrutement des magistrats de la Cour des comptes, la célébration du départ des magistrats mis à la retraite par les ordonnances présidentielles du 27 juin 2022, la mise à la retraite des magistrats ayant atteint l'âge de 70 ans et la promotion des hauts magistrats.

Dans son discours inaugural, le Président du Conseil supérieur de la Cour des comptes, et Premier Président de la Cour des comptes, Jimmy Munganga, a salué la « volonté du Chef de l'État de soutenir la fonction contrôle en RDC et de préserver les acquis dans le domaine de la lutte contre la corruption et les antivaleurs qu'elle traîne derrière : détournement, favoritisme, fraude, criminalité organisée, blanchiment des capitaux et financement du terrorisme ».

Les projets des décisions issues de ces travaux seront coulés sous forme de recommandations ou résolutions qui seront transmises à l'Assemblée Nationale pour avis consultatif, avant d'être promulguées par le Chef de l'État sur ordonnance.

Créée en 1987, la Cour des comptes a pour mission le contrôle de gestion des finances de l'État, des biens publics ainsi que les comptes des provinces, des entités territoriales décentralisées ainsi que des organismes publics.

Restée longtemps en léthargie, la Cour des comptes a retrouvé ses marques en 2022 grâce à l'implication du Président Félix Tshisekedi qui a donné tous les moyens d'action à cette institution. Par sa présence à cette session, le Chef de l'État a voulu marquer son appui aux institutions chargées de l'assainissement des finances publiques.

À l'instar de l'Inspection générale des finances (IGF), la Cour des Comptes est un pilier de la bonne gouvernance.

Carol Lumingu

LE CHEF DE L'ÉTAT A INAUGURÉ LE PLUS GRAND HUB D'ENTREPRENEURIAT ET D'INNOVATION EN RDC

Le jeudi 10 octobre dans la commune de Ngaliema, à Kinshasa, le Président Félix Tshisekedi a inauguré « Silikin Village », un espace du groupe TEXAF consacré à la promotion de l'entrepreneuriat et de l'innovation en République Démocratique du Congo (RDC), et dédié aux startups, aux Petites et moyennes entreprises (PME) et aux grandes entreprises.

Il s'agit d'un bâtiment de 6 000 mètres carrés, installé dans une concession de 32 000 mètres carrés, doté d'espaces de travail innovants et collaboratifs, de salles de réunion, d'un auditorium et d'infrastructures technologiques de dernière génération. « Il a une capacité d'accueil de 800 ľécosystème acteurs créant numérique congolais", a précisé Jean-Philippe Waterschoot, Administrateur délégué groupe TEXAF.

Cette initiative s'inscrit dans le cadre du Plan national du numérique - Horizon 2025 lancé par le Chef de l'État. Pour Kibassa Maliba, ministre des Postes, Télécommunications et Numérique, Silikin Village contribue à incarner la vision claire du Président de la République de faire du numérique le levier d'intégration, de croissance économique, de bonne gouvernance et de progrès social ».

« Le Président Tshisekedi a un rêve de voir émerger des



millionnaires congolais. Ce rêve est à portée de main. Nous avons aujourd'hui, dans cet espace, des personnes capables de le réaliser », a estimé, pour sa part, Gérald Croonenberghs, Directeur général de Silikin Village. « Ce que nous inaugurons aujourd'hui marque le début d'une nouvelle ère », a-t-il rajouté.

« Ce hub est le fruit de la rencontre entre trois partenaires en mutation : le gouvernement congolais avec une volonté de faire du numérique un des piliers essentiels de son programme de développement, la Banque mondiale qui fait du digital une de ses priorités pour la RDC et TEXAF qui a compris tôt que le futur, c'est le numérique », a indiqué de son côté Albert Zeufack, Directeur pays de la Banque mondiale.

Silikin Village est né du désir

de contribuer à réduire le chômage par le développement des compétences et favoriser un environnement où les startups, nationales comme continentales, peuvent prospérer. Il prévoit d'atteindre près de 9000 mètres carrés d'espaces de travail d'ici fin 2024.

Carol Lumingu



MEURTRE D'ALEXANDRA LUMBAYI: LE COUPLE PRÉSIDENTIEL EXPRIME SON SOUTIEN À LA FAMILLE DE LA DÉFUNTE

Le jeudi 10 octobre 2024 à la Cité de l'Union africaine, le couple présidentiel s'est entretenu avec les parents d'Alexandra Diengo Lumbayi, jeune étudiante congolaise retrouvée morte au Québec, au Canada

Accompagnés de madame Yelu Mulop, coordonnatrice du service spécialisé de la Présidence en charge de la jeunesse, la lutte contre les violences sexuelles et la traite des personnes, les parents de la jeune Alexandra ont reçu le soutien du Chef de l'État et de la distinguée première dame.

« Le Président de la République s'est engagé à soutenir la famille durant cette dure épreuve, en attendant le dénouement des enquêtes en cours au Canada », a fait savoir Mme Mulop.

La Coordonnatrice Yelu Mulop a confié à la presse présidentielle que « le gouvernement a entamé des démarches pour permettre à la famille de se rendre au Canada dans le but de rapatrier le corps de la défunte ».

Déclarée morte après avoir été repêchée, le mardi 08 octobre 2024 dans la marina de l'île Saint-Quentin, dans la ville de trois-rivières, au Québec, Alexandra Diengo Lumbayi était âgée de 21 ans. Elle était régulièrement inscrite à l'Université de Québec.

Chris Mumpakani Atem

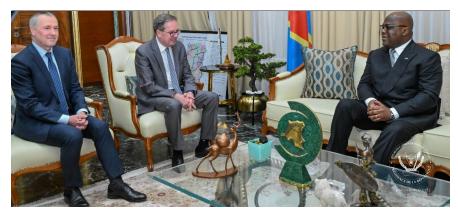


LE PRÉSIDENT FÉLIX TSHISEKEDI A RENCONTRÉ L'AMBASSADEUR DE RUSSIE EN RDC

Le Chef de l'État a reçu, le jeudi 10 octobre à la Cité de l'Union africaine, M. Alexey Sentebov, ambassadeur de Russie en République Démocratique du Congo (RDC). L'échange a porté sur les relations russocongolaises, notamment les projets multisectoriels en cours de réalisation en RDC.

Concernant les réalisations issues des relations RDC - Russie. M. Sentebov a estimé que « les deux pays possèdent d'énormes potentialités qui doivent être exploitées pour améliorer le quotidien des populations et développer des échanges économiques. »

Alexey Sentebov a tenu à remercier le Chef de l'État pour son implication personnelle dans le développement des relations entre la RDC et la Russie. « C'est



grâce à lui qu'on a pu réaliser pas Vladimir Poutine en 2019, à mal de projets. Dans le cadre de nos relations bilatérales, il a été le premier à rencontrer le Président

Sotchi, en Russie », a-t-il rappelé.

Blandine Nzovo

ÉLIMINATOIRES CAN MAROC 2025

EN PRÉSENCE DU CHEF DE L'ÉTAT, LES LÉOPARDS ONT BATTU 1-0 LES TAÏFA STARS DE LA TANZANIE

Depuis la tribune présidentielle du stade des martyrs de la Pentecôte, le Chef de l'État a assisté le jeudi dernier à la victoire (1-0) des Léopards football de la République démocratique du Congo (RDC) sur les Taïfa stars de la Tanzanie. Ce match comptait pour la 3ème journée des éliminatoires de la Coupe d'Afrique des nations Maroc 2025.

Le but congolais est un auto-but du défenseur tanzanien Clément Mzize à la 53è minute de la partie. Avec 9 points à l'issue des trois matchs, la RDC occupe la 1ère place de son groupe H et maximise ses chances de qualification.

Pour le prochain match prévu pour le mardi 15 octobre 2024 en Tanzanie contre les mêmes adversaires, un résultat nul serait suffisant pour qualifier le 11 national congolais à la Ĉan 2025 au Maroc.

Bernard Tshishimbi







Vendredi 11 octobre 2024

Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Félix

Antoine TSHIESEKEDI TSHILOMBO, a présidé, à la Cité de l'Union

Africaine, la dix-septième réunion ordinaire du Conseil des Ministres du

Gouvernement de la République, ce vendredi 11 octobre 2024.

Cinq (05) points étaient inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

I. Communication de Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat ; II. Points d'information ;

III. Approbation d'un relevé de décisions du Conseil des Ministres ;

IV. Examen et adoption de dossiers

V. Examen et adoption de textes.

I. COMMUNICATION DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

La communication du Président de la République, Chef de l'Etat, a porté sur trois (03) points, à savoir : 1. De la nécessité d'assurer la sécurité de navigation fluviale et lacustre

Le Président de la République est préoccupé par des cas de naufrage qui sont

couramment enregistrés durant les trois dernières années sur le fleuve Congo

et ses affluents voire sur certains lacs du pays. Le dernier cas est celui du

chavirement, le jeudi 03 octobre 2024 d'une embarcation qui a causé la mort et

la disparition de nos compatriotes dans le Lac Kivu. A ce sujet, il a tenu à réitérer toute sa compassion aux familles éprouvées et à

prêter son oreille attentive à cette douleur qu'elles ressentent.

Le Gouvernement a été invité, sous le leadership de la Première Ministre, à ne

ménager aucun effort et surtout à accompagner les familles qui traversent ce terrible drame.

Subsidiairement à ses instructions données à la suite de ce drame, répercutées

par la Première Ministre lors de la précédente réunion du Conseil des Ministres,

le Vice-Premier Ministre, Ministre des Transports, Voies de Communication et



Désenclavement a été chargé de prendre des initiatives en vue du renforcement

des capacités de tous les Services étatiques notamment le Commissariat fluvial,

ainsi que les services en charge des patrouilles fluviales qui interviennent dans

la sécurité de navigation fluviale et lacustre.

Outre l'initiative déjà prise par le Gouvernement pour la prise en charge des

rescapés du naufrage pré rappelé, la Ministre des Affaires Sociales, Actions

Humanitaires et Solidarité a été chargée d'encadrer toutes les interventions

humanitaires faites en faveur des victimes et ce, en sauvegardant leur dignité. Il

sied par ailleurs de mener un contrôle rigoureux afin d'établir les responsabilités

à tous les niveaux et que les mesures idoines soient prises.

Le Président de la République a encore rappelé son instruction sur la lutte

contre les ports clandestins qui sont aussi un vecteur de ce genre de fléau que

nous connaissons sur ces voies tant lacustres que fluviales. Il a insisté sur les

mécanismes de supervision efficaces de toutes les étapes de construction des

embarcations et baleinières mais aussi de suivi

technique régulier par les

Experts qualifiés et bien formés du Ministère des Transports.

Un rapport est attendu à la prochaine réunion du Conseil des Ministres.

2. De la nécessité de parachever l'exécution des recommandations de la

Table-Ronde sur l'état de siège proclamé en Ituri et au Nord-Kivu

Le Président de la République a rappelé le chemin parcouru depuis

l'instauration de l'état de siège dans les provinces de l'Ituri et du Nord Kivu. Il

a aussi rappelé son message à la nation du 12 octobre 2023 où il s'était prononcé

sur l'avenir de l'état de siège en optant pour la mise en œuvre d'un dispositif

transitoire graduel au terme duquel ce régime exceptionnel devrait connaître sa

Ce dispositif transitoire, a-t-il insisté, devait consister au rétablissement de

l'autorité civile dans les entités territoriales décentralisées et déconcentrées qui

étaient déjà sécurisées et sous contrôle des Forces armées de la République

Démocratique du Congo.



Ceci entrainait la levée des restrictions constitutionnelles 3 des citoyens, notamment la libre circulation des personnes et de leurs biens en mettant fin au couvre-feu, la liberté de manifestations pacifiques et de réunions.

De ce fait, le Président de la République a invité la Première Ministre à engager

à nouveau le Gouvernement dans l'évaluation et la mise en œuvre complète des

mesures d'assouplissement édictées et par conséquent, assurer la scolarité aisée

des enfants et créer un environnement favorable au développement

économique et à l'entrepreneuriat, en mettant en exergue les mesures

d'assouplissement fiscales déjà prises consécutivement à l'option levée lors de

la septième réunion du Conseil des Ministres du 26 juillet 2024, de soutenir les

entreprises opérant dans les provinces sous état de siège.

Un rapport d'exécution de la présente instruction est à produire dans les trente

(30) jours, afin que soient prises des décisions idoines concernant cette partie

de la République qui nous est chère.

3. De la 79ème session de l'Assemblée Générale

des Nations Unies, de la visite en Hongrie et de la participation au XIXème Sommet de la Francophonie

Dans un premier temps, le Président de la République est revenu sur sa

participation, du 19 au 26 septembre 2024, à la 79ème Session de l'Assemblée

Générale des Nations Unies à New-York aux Etats-Unis d'Amérique sous le

thème : « Ne laisser personne de côté : agir ensemble pour faire progresser la paix, le

développement durable et la dignité humaine pour les générations futures ».

Les rencontres bilatérales qu'il a eues, en marge de la Session, ont ouvert des

perspectives de coopération dans divers domaines essentiels tels que

l'économie, la technologie et la santé.

Les membres du Gouvernement concernés par ces dossiers ont été instruits à

poursuivre les efforts diplomatiques pour accentuer la mobilisation

internationale en faveur de la paix dans notre pays, tout en exploitant aussi les

opportunités de coopération offertes lors des rencontres bilatérales. Le

Gouvernement a été ainsi engagé à s'y appliquer sous



encadrement de la Première Ministre. Abordant le chapitre de sa visite officielle effectuée, du 29 septembre au 1er

octobre 2024, en République de Hongrie, à l'invitation de son Homologue Son

Excellence Monsieur TAMÀS SULYOK, le Président de la République a salué

le développement des relations bilatérales entre notre pays.

Compte tenu de l'expérience de la République de la Hongrie en la matière et de

la volonté politique manifestée au plus haut niveau, le Président de la

République a engagé les membres du Gouvernement qui l'ont accompagnés à

prendre, sous la coordination de la Première Ministre, des initiatives concrètes

pour capitaliser au mieux les opportunités offertes par le Gouvernement

Hongrois, dont celle d'ouvrir une Mission diplomatique de la RDC à Budapest.

Le rapport y relatif est attendu dans les trois (03) mois.

Par ailleurs, le Président de la République a évoqué sa participation au 19ème

Sommet de la Francophonie organisé en France du 4 au 5 octobre 2024. Ce

sommet était axé sous le thème : « créer, innover et entreprendre en français ».

En outre, il s'est appesanti sur le tête-à-tête qu'il a eu, en marge du Sommet

avec le Président de la République française sur quelques questions

importantes, notamment celles concernant l'Est de notre pays et celles qui

concernent aussi la coopération entre la République Démocratique du Congo et la France.

Intervention de la Première Ministre:

Dans la suite de la communication du Président de la République, la Première

Ministre, Cheffe du Gouvernement a tenu, au nom du Gouvernement, à saluer,

une nouvelle fois, le dynamisme de notre diplomatie, tel qu'impulsé par le

Président de la République, Chef de l'Etat permettant à notre pays de siéger

aujourd'hui au Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies pour les deux

ans à venir, soit de 2025 à 2027.

Rappelant notre propre responsabilité, en matière des droits de l'homme, à cet

effet, elle a attiré l'attention des Ministères concernés, notamment ceux de la



Justice et celui des Droits Humains, sur la nécessité d'accompagner avec

responsabilité notre mandat au sein du Conseil des droits de l'Homme des

Nations Unies. La Première Ministre a terminé son intervention en faisant la restitution au

Conseil de sa participation à la Conférence internationale sur le développement

durable, qui s'est déroulée à Hambourg, en Allemagne, les 07 et 08 octobre

2024 où elle a représenté le Président de la République, Chef de l'Etat.

En marge de la conférence, elle a eu des échanges bilatéraux constructifs

notamment avec le Chancelier Allemand OLAF Scholz, la Ministre fédérale

allemande de la Coopération économique et du développement SVENJA SCHULZ, la Directrice générale du Fonds

Monétaire International

KRISTALINA GEORGIEVA et l'Administrateur du Programme des Nations

Unies pour le Développement ACHIM STEINER. II. POÎNTS D'INFORMATION

II.1. Etat et administration du territoire

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur,

Sécurité, Décentralisation et

Affaires Coutumières a présenté au Conseil, le rapport sur l'état et

l'administration du territoire national.

L'état d'esprit de la population a été marqué par : - La satisfaction populaire consécutive à l'élection de la République Démocratique du

Congo comme membre du Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies pour

un mandat de trois ans; - Les émotions et réactions en sens divers pendant les obsèques des victimes du naufrage

du Bateau MV Merdi, le 09 octobre 2024 à Goma; -La satisfaction de la population à la suite de la baisse des prix des produits pétroliers

à la pompe et leur impact sur le pouvoir d'achat. Dans un deuxième volet de son rapport, le Vice-Premier Ministre, Ministre de

l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières s'est focalisé sur

la problématique de la gestion des éleveurs étrangers dits « Mbororo » sur le

territoire national principalement dans les provinces de Bas et Haut-Uélé, à la

recherche de l'espace vital, suite aux effets du changement climatique dans la



partie Nord de l'Afrique. Cette question, a-til précisé, requiert du Gouvernement la levée d'options

conséquentes sur cette question préoccupante. Les Ministères en charge de

l'Intérieur, de l'Agriculture, de l'Environnement ainsi que celui de la Pêche et

l'Elevage œuvrent à analyser les aspects de la question pour, dans un premier

temps, définir un cadre et mettre en place une Commission d'identification, en

associant les services de sécurité.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.

II.2. Situation sécuritaire

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de la Défense Nationale et Anciens

Combattants a présenté la situation opérationnelle et sécuritaire,

particulièrement dans la partie Est du pays.

Îl a fait savoir que les Forces Armées de la République Démocratique du Congo

sont restées en alerte pour faire face à toute posture de l'agresseur de notre pays

dans le Nord-Kivu, aux activités des groupes armés actifs dans quelques zones

des provinces du Nord-Kivu, de l'Ituri et du Sud-

Kivu ainsi qu'à la menace des

éleveurs transhumants Mbororo d'origine centrafricaine, tchadienne et

soudanaise dans les provinces du Bas et du Haut-Uélé.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.

II.3. Evolution de la situation récente sur le marché des changes ainsi

que des biens et services

La Gouverneure de la Banque Centrale du Congo, intervenant en tant

qu'invitée, a informé le Conseil de développements de la conjoncture

économique à l'échelle nationale et les perspectives. En effet, la croissance économique devrait demeurer résiliente. Il est attendu

un taux de croissance de 5,3 % pour l'année 2024, tiré notamment par le secteur extractif.

Sur le marché des biens et services, le taux d'inflation hebdomadaire s'est établi

à 0,11 % contre 0,10% la semaine précédente. En cumul annuel, il s'est situé à

9,99 % contre 18,23 % à la même période en 2023.

Les taux de change sont restés globalement stables.



Ils se sont établis à 2.851,68

CDF et 2.866,91 CDF le dollar américain, respectivement à l'indicatif et au

parallèle, soit des dépréciations hebdomadaires de 0,2 % et 0,1 %.

Evoquant les facteurs explicatifs de l'évolution de la conjoncture intérieure, la

Gouverneure de la Banque Centrale du Congo a précisé que cette dernière est

soutenue par la mise en œuvre des politiques conjoncturelles restrictives, sur

fond d'une bonne coordination.

L'implémentation de réformes visant à soutenir la productivité et à favoriser

une croissance solide, durable et inclusive va se poursuivre sans relâche.

Il sera question de faire face aux risques pesant sur l'économie internationale

notamment l'intensification des tensions géopolitiques au Proche et Moyen

Orient ainsi que la persistance de la guerre en Ukraine qui pourraient perturber

les chaînes d'approvisionnement et exacerber les pressions inflationnistes.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information. II.4. Situation épidémiologique en République

Démocratique du Congo

Le Ministre de la Santé Publique, Hygiène et Prévoyance Sociale a passé en

revue la situation épidémiologique en République Démocratique du Congo et

fait le point des actions de riposte en cours.

A propos du Mpox, il est revenu sur la campagne vaccinale qui a bien débuté

le 05 octobre 2024 au Nord-Kivu et le 06 octobre 2024 au Sud-Kivu, la

poursuite du lancement dans les neuf (09) provinces restantes, les préparatifs

de la vaccination contre le MPox à Kinshasa.

S'agissant du Choléra, toutes les actions menées dans le cadre du plan de riposte

se poursuivent. C'est le cas d'évoquer la prise en charge gratuite des cas dans

les centres de traitement, l'investigation de cas et le prélèvement des

échantillons dans les zones de santé touchées.

Le Ministre de la Santé Publique, Hygiène et Prévoyance Sociale a terminé sa

présentation par informer le Conseil de l'introduction, à partir du 4ème trimestre

de l'année en cours, du Vaccin Antipaludéen dans



notre pays, conformément à

la stratégie technique mondiale d'élimination du paludisme d'ici 2030.

Ce vaccin R21-Matrix-M sera administré aux enfants de 6 à 24 mois à partir du

29 octobre 2024 dans le Kongo Central, province pilote, avant de s'étendre

dans d'autres provinces par aire géographique.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

II.5. Lancement officiel de la campagne agricole 2024 Le Ministre d'Etat, Ministre de l'Agriculture et Sécurité Alimentaire a informé

le Conseil du lancement officiel de la campagne agricole 2024 à travers le pays

pour relancer principales filières agricoles.

Prenant 30 jours, soit du 15 octobre au 15 novembre 2024, cette campagne

agricole se déroulera à travers des caravanes de sensibilisation qui seront

organisées sur toute l'étendue de la République afin d'expliquer le programme

de relance des filières agricoles visant l'amélioration de la productivité des

exploitations agricoles et partant, de la production agricole nationale.

Le Ministre d'Etat, Ministre de l'Agriculture et

Sécurité Alimentaire a sollicité

l'accompagnement du Gouvernement pour la réussite de cette action, qui

s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Programme du Gouvernement

inspiré des six (06) engagements du Président de la République.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information. II.6. Soumission du Serment du Citoyen

Faisant suite à l'approbation de son dossier lors de la réunion du Conseil des

Ministres du 23 août 2024, la Ministre d'Etat, Ministre de l'Education Nationale

et Nouvelle Citoyenneté a présenté au Conseil la formulation retenue par la

Commission socioculturelle du Gouvernement pour le Serment du Citoyen.

Elle a soutenu que ce serment est une courte phrase symbolique ou un credo

simple à mémoriser qui, à l'image d'une prière quotidienne, a pour objectif de

pénétrer le subconscient de ceux qui la récitent de manière régulière et répétée.

Il vise à inculquer : (i) l'amour de la patrie, (ii) le respect du bien commun, et (iii) la



promotion de l'unité dans la diversité, dans le but de renfoncer le patriotisme, élément fondamental à la construction d'une Nation.

Ce Serment du citoyen repose sur l'idée qu'une éducation patriotique des jeunes

générations constitue un socle essentiel pour bâtir une Nation forte et unie. Il met

l'accent sur l'engagement positif et constructif du citoyen envers la cohésion nationale.

Rappelant l'engagement du Chef de l'Etat à investir dans le capital humain, en

particulier à travers l'initiative de la nouvelle citoyenneté, la Ministre d'Etat,

Ministre de l'Education Nationale et Nouvelle Citoyenneté a souligné que ce

programme s'adresse à toutes les couches de la population interagissant dans

l'espace public, depuis les jeunes enfants en maternelle jusqu'aux adultes.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information. II.7. Annulation des contrats de concession emphytéotique et d'occupation provisoire illégaux

La Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Foncières

a informé le Conseil de la

décision portant annulation des contrats de concession emphytéotique et

d'occupation provisoire qu'elle a prise à l'égard de la Société CAP- Congo dans

les provinces de la Tshopo et du Kwilu.

En effet, a-t-elle expliqué, ces contrats ont été établis en violation flagrante des

dispositions pertinentes de la loi no73-021 du 20 juillet 1973 portant régime

général des biens, régime immobilier et régime des sûretés telle que modifiée et

complétée par la Loi 80-008 du 18 juillet 1980, particulièrement les articles 181 et

183 ; et des attributions dévolues aux Institutions de la République.

Il était dès lors urgent de procéder à l'annulation desdits contrats afin de se

conformer à la légalité, de faire recours aux Institutions chargées d'intervenir dans

la signature des contrats de concession et de prévenir les conflits fonciers tout en

préservant la paix et la sécurité des populations vivant dans les provinces du Kwilu et de la Tshopo.



La Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Foncières a également sollicité et obtenu

ďune en place Commission mise interministérielle (Affaires Foncières et

Intérieur) aux fins, d'une part, de descendre sur place pour un audit foncier et

sécuritaire; et d'autre part, recevoir l'investisseur, le ramener à la légalité et lui

accorder une concession dont la superficie dépendra de ses capacités techniques

et financières de mise en valeur.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.

II.8. Mise en place d'un système de certification des réserves minières

Le Ministre des Mines a, pour sa part, informé le Conseil de la nécessité de

mettre en place un système de certification des réserves minières de notre pays. Il a indiqué que les meilleures pratiques de

certification des réserves minières

consistent en un ensemble de normes et de méthodologies utilisées pour

évaluer, répertorier et certifier les ressources minérales selon des standards

reconnus internationalement. Ces pratiques

garantissent la transparence, la

précision et la crédibilité des informations relatives aux réserves minières.

Pour ce faire, il y a des étapes essentielles à suivre en vue d'aboutir à la

certification, notamment : les études géologiques et techniques; l'estimation des

ressources; la classification des réserves; et, l'audit indépendant.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

II.9. Deux notes d'information relevant du secteur des Hydrocarbures

Le Ministre des Hydrocarbures a présenté au Conseil deux notes d'information

relatives à : la clôture de la procédure d'appels d'offres sur les 27 blocs pétroliers et trois

blocs gaziers du Lac Kivu ; l'état du dossier Zone d'Intérêt Commun (ZIC) entre

République d'Angola et la République Démocratique du Congo.

Concernant la première note d'information, il a évoqué la nécessité de

clôturer ladite procédure d'appels d'offres en considérant le fait que l'évaluation

du processus en cours depuis plus de 26 mois a été



caractérisée par plusieurs

reports des dates de dépôt et des dépouillements des candidatures pour une

procédure qui ne peut dépasser dix-huit (18) mois. L'arrêt de cette procédure et l'impératif d'en relancer une nouvelle ont

l'avantage de permettre au Gouvernement de rebondir en évitant les difficultés

majeures relevées au regard (a) des préalables à la procédure, (b) du déroulement de la

procédure et (c) de l'évaluation des candidatures en phase de présélection.

De ce point de vue, il a égrené les actions urgentes à mener parmi lesquelles : - la signature d'un Décret établissant les étapes de la procédure d'appels d'offres

restreints pour l'attribution des droits d'hydrocarbures et les délais y relatifs ;

11 - le Redimensionnement des blocs arpentant les aires protégées, afin de tenir compte des

contraintes écologiques, en concertation avec le Ministère de l'Environnement et

Développement Durable;

- l'acquisition de nouvelles données techniques pétrolières par des levés géophysiques, notamment la sismique 3D, d'abord sur des blocs à forte potentialité, en vue de

construire une Banque de Données Pétrolières Nationale hautement sécurisée,

condition sine qua none pour assurer la promotion des blocs pétroliers.

Quant à la deuxième note d'information, le Ministre des Hydrocarbures a

d'abord sollicité du Gouvernement de la République l'examen urgent de

l'Accord de Gouvernance et de Gestion de la Zone d'Intérêt Commun (ZIC)

et son Avenant n°1, signé le 03 octobre 2024, par la Commission des Lois du

Gouvernement, préalablement à sa ratification diligente par le Parlement, afin

de permettre la mise en œuvre effective de la ZIC. Il a également rassuré de la poursuite des réunions techniques stratégiques au

sein de l'Entité Concessionnaire afin d'accélérer la finalisation des Commissions

et Comités évoqués dans le cadre de la mise en œuvre effective de l'Accord de

Gouvernance et de Gestion de la ZIC, mais également entre le Concessionnaire

et l'Opérateur afin de préparer la première réunion du Comité d'Opération qui



validera le programme minimum des travaux et votera le budget y afférent.

Le Conseil a pris acte de ces deux notes d'information.

II.10. Proposition de solutions sur la problématique de la montée

spectaculaire des eaux du Lac Tanganyika

Le Ministre de Pêche et Elevage a fait le rapport de la tenue de la troisième

session extraordinaire de la conférence des Ministres de l'Autorité du Lac

Tanganyika tenue du 01 au 04 octobre 2024 à Dares-Salaam sur la

problématique de la montée spectaculaire des eaux du Lac Tanganyika.

Ces assises ont permis d'examiner la problématique de la montée spectaculaire

des eaux de ce Lac occasionnant plusieurs dégâts ces cinq dernières années.

A l'issue de ces travaux, quelques résolutions ont été prises :

- le dragage, tous les 3 (trois) mois, de la rivière Lukuga en tant que seul exutoire du

Lac Tanganyika;

la construction, sur la rivière Lukuga, d'un barrage de régulation des eaux du Lac Tanganyika et ce, après une étude de faisabilité; la création d'un Fonds pour la réparation des dommages consécutifs à la montée des eaux du Lac Tanganyika;

la mobilisation de tous les partenaires et de la Communauté Internationale autour du

phénomène de la montée des eaux du Lac Tanganyika.

Profitant de ces assises, la République Démocratique du Congo a fermement

condamné les arrestations des pêcheurs Congolais par la marine tanzanienne

dans les eaux du Lac Tanganyika pendant la période de la montée spectaculaire

de ses eaux et ce, sous le prétexte de l'absence des limites liquides.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

III. APPROBATIONS D'UN RELEVE DES DECISIONS

Les membres du Conseil ont approuvé un relevé de décisions prises lors de la

16ème réunion ordinaire du Conseil des Ministres du vendredi 04 octobre 2024.

IV. EXAMEN ET ADOPTION D'UN DOSSIER



IV.1. Stratégie Nationale de promotion et la commémoration de la

journée nationale de la Masculinité positive

La Ministre du Genre, Famille et Enfant a présenté au Conseil, conformément

enrichissements de la Commission aux interministérielle habilitée, le dossier

relatif à l'adoption de la stratégie nationale de promotion et la commémoration

de la Journée nationale de la Masculinité positive.

Cette stratégie étant l'une des priorités du Gouvernement telle que définie dans la lettre de mission du Ministère Genre, Famille et

Enfant, vise à promouvoir

les droits de la Femme, lutter contre la Violence Faite à la Femme et à la Fille

et promouvoir l'équité et l'égalité de sexes. Ce qui matérialise la volonté

politique du Chef de l'Etat, Président de la République, Son Excellence Félix

Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, Champion de la Masculinité Positive.

Dans le même élan, il est prévu que la journée nationale de la Masculinité

Positive, non chômée et payée, soit commémorée en République

Démocratique du Congo le 31 mars de chaque

Après débats et délibérations, ce dossier a été adopté.

V. EXAMEN ET ADOPTION DE CINQ (05) **TEXTES**

V.1. Projet de Loi de ratification

Le Ministre d'Etat, Ministre de la Justice et Garde des Sceaux a présenté au

Conseil, pour examen et adoption, les grandes lignes du Projet de Loi portant

ratification de l'Ordonnance-Loi n°24/002 du 22 janvier 2024 portant

autorisation de la ratification de la Convention de l'Union Africaine sur la

prévention de la lutte contre le terrorisme.

Îl s'est agi d'une formalité requise pour se conformer aux dispositions des articles 129, alinéa 2 de la Constitution, et 4 de la

Loi n°23/063 du 19 décembre

2023 portant habilitation du Gouvernement.

Après débats et délibérations, le Conseil a adopté ce Projet de Loi.

V.2. Projet de Décret relevant du secteur des

Affaires Foncières

La Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Foncières a soumis au Conseil le projet de Décret portant mesures conservatoires relevant du secteur foncier dans les territoires sous état de siège et zones occupées par la coalition RDF/M23 et autres forces négatives.

Elle a expliqué la portée de chacune de ces mesures conservatoires tout en précisant qu'elles seront prises dans le but principal de sauvegarder l'intégrité du territoire national, d'affirmer les attributs exclusifs de l'Etat en matière de propriété foncière et protéger le patrimoine foncier et immobilier de l'Etat, des particuliers et communautés locales déplacées à la suite de l'insécurité créée par différentes forces négatives œuvrant dans ces espaces.

Les mesures conservatoires contenues dans le Décret à signer par la Première Ministre prendront fin au retour de la paix et de l'administration régulière dépendant du Gouvernement Central.

Après débats et délibérations, le Conseil a adopté ce Projet de Décret.

V.3. Projets de Loi de ratification (03 textes)

Le Ministre des Finances a soumis au Conseil, pour examen et adoption, trois (03) textes suivant : - Projet de Loi portant ratification de l'Ordonnance-Loi n°24/014 du 08 juillet 2024

autorisant la ratification des Accords de prêt conclus le 25 mars entre le Gouvernement et le Fonds Africain de Développement (FAD), ainsi que le Fonds d'Appui à la Transition (FAT) au titre du Projet d'Appui à la Gouvernance et au Développement des Compétences en soutien au Programme de Transformation de l'Agriculture (PAGDC-PTA); - Projet de Loi portant ratification de l'Ordonnance-Loi autorisant la ratification de la

Convention de crédit conclue le 24 novembre 2023, entre la République Démocratique du Congo et GEMCORP CAPITAL MANAGEMENT;

Projet de Loi autorisant la ratification de deux Accords de prêt du 28 septembre 2024 conclus entre la République Démocratique du Congo et la Banque Africaine de Développement (BAD) au titre du financement du Projet d'Appui au Développement des chaines de valeur en soutien au Programme de Transformation de l'Agriculture (PADCV-PTA) d'un montant global de 197 millions d'unités de comptes. Après débats et délibérations, le Conseil a adopté l'ensemble de ces textes. Commencée à 14h45, la réunion du Conseil des Ministres a pris fin à 19h51. Pour le Ministre de la Communication et Médias,

Porte-parole du Gouvernement en mission,

Augustin KIBASSA MALIBA LUBALALA Ministre des Postes, Télécommunications et Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communicati

SÉCURITÉ DE LA NAVIGATION FLUVIALE ET LACUSTRE : LE CHEF DE L'ETAT EXIGE DES MESURES URGENTES.

La sécurité de la navigation fluviale et lacustre en République démocratique du Congo (RDC) s'impose comme une urgence nationale, face à la récurrence des drames maritimes qui endeuillent régulièrement le pays.



Le dernier incident en date, survenu le 3 octobre 2024, a vu le chavirement d'une embarcation sur le Lac Kivu, entraînant la mort et la disparition de nombreux compatriotes.

Cet événement tragique a de nouveau mis en lumière les défis majeurs auxquels sont confrontées les autorités dans la gestion de la sécurité sur ces voies navigables.

Lors du 17ème Conseil des Ministres, le Président de la République, Félix Tshisekedi, a réaffirmé son engagement envers les familles éprouvées, exprimé sa profonde compassion et invitant le Gouvernement à leur apporter tout le soutien nécessaire.

Le Gouvernement est appelé à intensifier les contrôles, démanteler les ports clandestins, et garantir la conformité des embarcations, afin de prévenir de nouvelles tragédies et de protéger la vie des citoyens.

Sous la conduite de la Première ministre, Judith Suminwa, il a été demandé aux autorités de ne ménager aucun effort pour accompagner les victimes de ce drame et prévenir la répétition de tels accidents.

Le vice-Premier ministre en charge des Transports, Voies de Communication et Désenclavement a ainsi été chargé de renforcer les capacités des services étatiques responsables, notamment le Commissariat fluvial et les unités de patrouille. Ces services doivent disposer de moyens accumulés pour assurer une surveillance continue et une intervention rapide sur l'ensemble du réseau fluvial et lacustre du pays.

Outre les mesures urgentes, une attention particulière a été accordée à la nécessité d'un contrôle rigoureux de la construction et de la maintenance des embarcations.

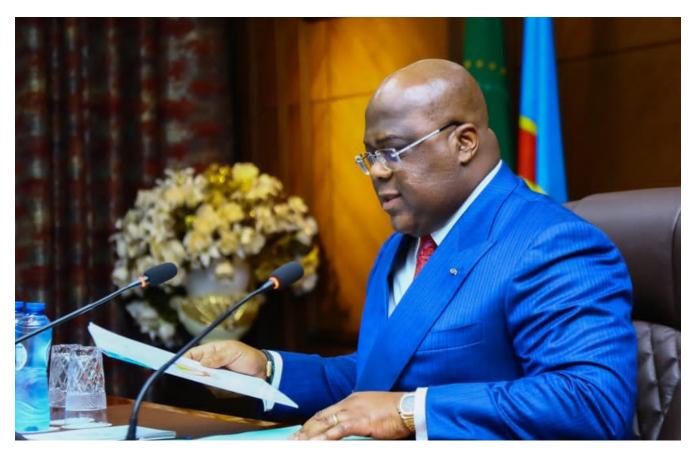
Le Président de la République a insisté sur l'importance de suivre de près toutes les étapes, de la conception à la mise en service des bateaux et baleinières. Il a également souligné l'urgence de lutter contre les ports clandestins, qui représentent une menace directe pour la sécurité des voyageurs et des marchandises transportées.

Il faut noter que sur le plan humanitaire, le ministre des Affaires Sociales, Actions Humanitaires et Solidarité a été mandaté pour coordonner les interventions en faveur des victimes, tout en veillant à préserver leur dignité.

Fanny Kikufi Nzamba

NÉCESSITÉ DE PARACHEVER L'EXÉCUTION DES RECOMMANDATIONS DE LA TABLE-RONDE

Le Président de la République Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, Commandant Suprême des Forces Armées, a présenté un bilan de l'état de siège depuis son instauration dans les provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu



Par ailleurs, le Chef de l'État est aussi revenu sur son message à la Nation du 12 octobre 2023 où il s'était prononcé sur l'avenir de l'état de siège et avait opté pour la mise en œuvre d'un dispositif transitoire graduel au terme duquel ce régime exceptionnel devrait prendre fin.

En sa qualité de Commandant suprême des FARDC, le Président Tsĥisekedi a insisté sur le fait que ce dispositif transitoire devait consister au rétablissement de l'autorité civile dans les entités territoriales décentralisées et déconcentrées qui étaient déjà sécurisées et sous contrôle des Forces armées de la République Démocratique du Congo.

du couvre-feu, la levée des restrictions constitutionnelles des citoyens, telles que la libre circulation des personnes et de leurs biens mais également permettra la liberté manifestations pacifiques et des réunions.

Dès lors, le Président de la République a invité la Première ministre Judith Suminwa Tuluka à engager le Gouvernement à réévaluer et mettre en œuvre de façon complète les mesures prescrites d'assouplissement et par conséquent, permettre aux populations des provinces de l'Îturi et du Nord-Kivu de retrouver un cadre favorable notamment à la scolarité aisée des Ce qui entrainera avec la fin enfants. Par la même occasion,

créer un environnement propice au développement économique et l'entrepreneuriat, en mettant les mesures évidence d'assouplissement fiscales déjà prises suite à l'option levée lors de la septième réunion du Conseil des ministres du 26 juillet 2024 qui consiste à soutenir les entreprises opérant dans les provinces sous état de siège.

Un rapport d'exécution de la présente instruction devra être produit dans les trente jours, afin que soient prises des décisions appropriées Î concernant cette zone du pays chère à la République.

Iulie Tshienda Mwamba

SITUATION SÉCURITAIRE, ÉTAT ET ADMINISTRATION DU TERRITOIRE PRÉSENTÉS AU CONSEIL DES MINISTRES

La situation sur l'ensemble du territoire national est restée relativement calme et dans sa partie Est, elle demeure tout de même alarmante dans un contexte de violences persistantes, a déclaré mardi dernier l'envoyé spécial de l'ONU pour la région des Grands Lacs d'Afrique lors d'un exposé au Conseil de sécurité.

La violence alimentée par le groupe rebelle pro rwandais M23 à travers les attaques contre les civils est considérée comme une menace pour la région, a dit Huang Xia devant les membres du Conseil.

L'État et l'administration du territoire ainsi que la situation sécuritaire sur toute l'étendue de la RDC étaient également évoqués lors de la dix-septième Réunion du Conseil des Ministres, tenue vendredi 11 Octobre 2024 à la Cité de l'Union, présidée par le Chef de l'État Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo. Les deux membres du gouvernement, responsable des deux secteurs ont présenté chacun dans son domaine respectif, un tableau synopsis du terrain.

1. État et administration du territoire

Le vice-Premier ministre, ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières a présenté au Conseil, le rapport sur l'état et l'administration du territoire national.

L'état d'esprit de la population a été marqué par :

- La satisfaction populaire consécutive à l'élection de la République Démocratique du Congo comme membre du Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies pour un mandat de trois ans ;
- Les émotions et réactions en sens divers pendant les obsèques des victimes du naufrage du Bateau MV Merdi, le 09 octobre 2024 à Goma;
- La satisfaction de la population à la suite de la baisse des prix des produits pétroliers à la pompe



et leur impact sur le pouvoir d'achat. Dans un deuxième volet de son rapport, le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières s'est focalisé sur la problématique de la gestion des éleveurs étrangers dits « Mbororo » sur le territoire national principalement dans les provinces de Bas et Haut-Uélé, à la recherche de l'espace vital, suite aux effets du changement climatique dans la partie Nord de l'Afrique.

Cette question, a-t-il précisé, requiert du Gouvernement la levée d'options conséquentes sur cette question préoccupante. Les Ministères en charge de l'Intérieur, de l'Agriculture, de l'Environnement ainsi que celui de la Pêche et l'Elevage œuvrent à analyser les aspects de la question pour, dans un premier temps, définir un cadre et mettre en place une Commission d'identification, en associant les

services de sécurité.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.

2. Ŝituation sécuritaire

Le vice-Premier ministre, ministre de la Défense nationale et Anciens Combattants a présenté la situation opérationnelle et sécuritaire, particulièrement dans la partie Est du pays.

Il a fait savoir que les Forces Armées de la République Démocratique du Congo sont restées en alerte pour faire face à toute posture de l'agresseur de notre pays dans le Nord-Kivu, aux activités des groupes armés actifs dans quelques zones des provinces du Nord-Kivu, de l'Ituri et du Sud-Kivu ainsi qu'à la menace des éleveurs transhumants Mbororo d'origine centrafricaine, tchadienne et soudanaise dans les provinces du Bas et du Haut-Uélé.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.

Blandine Nzovo Niangasa

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE SOLLICITE L'APPUI DU GOUVERNEMENT POUR RÉUSSIR

Lors de la dix-septième réunion du Conseil des ministres tenue vendredi 11 octobre 2024, le ministre de l'Agriculture et de la sécurité alimentaire, Grégoire Mutshail Mutomb Kangaj, a annoncé au gouvernement le lancement officiel de la campagne agricole 2024 à travers le pays pour relancer les principales filières agricoles.



Selon le compte-rendu de ladite réunion hebdomadaire présidée par le Chef de l'État Félix Tshisekedi, cette campagne de trente jours, se déroulera à travers des caravanes de sensibilisation sur toute l'étendue du territoire national.

« Prenant 30 jours, soit du 15 octobre au 15 novembre 2024, cette campagne agricole se déroulera à travers des caravanes de sensibilisation qui seront organisées sur toute l'étendue de la République afin d'expliquer le programme de relance des filières agricoles visant l'amélioration de la productivité des exploitations agricoles et partant, de la

production agricole nationale », rapporte le compte-rendu.

Pour ce faire, Grégoire Mutshail Mutomb Kangaj a sollicité l'appui du gouvernement pour la réussite de cette action qui s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du programme gouvernemental inspiré de six engagements du Président de la République.

Déjà au Conseil des ministres du 5 juillet 2024, le Président de la République Félix Tshisekedi avait chargé les ministères concernés à mettre tous les moyens nécessaires afin de financer la campagne agricole 2024-2025 dans le double objectif, à savoir

: la diversification de notre économie et l'amélioration des conditions de vie des Congolais, particulièrement les plus vulnérables qui sont dans une situation d'insécurité alimentaire.

La République Démocratique du Congo (RDC) est un pays à vocation agricole disposant de plus de 80 millions des terres arables et 40 millions des terres irrigables à travers ses 26 provinces. La piste de l'agriculture qui est une aubaine à capitaliser par les dirigeants au profit notamment de la sécurité alimentaire des Congolais.

Christian Kusema

LE GOUVERNEMENT ANNONCE L'INTRODUCTION D'UN VACCIN ANTIPALUDÉEN EN RDC

Lors de la 17ème réunion ordinaire du conseil des ministres, la situation épidémiologique en République Démocratique du Congo (RDC) et le point des actions de riposte en cours ont été faits.

Le ministre de la santé publique, hygiène et prévoyance sociale a, dans sa présentation, informé le conseil des ministres de l'introduction à partir du 4ème trimestre de l'année en cours, du vaccin anti-paludéen en RDC, conformément à la stratégie technique mondiale d'élimination du paludisme d'ici 2030.

Ce vaccin, poursuit le compte-rendu du gouvernement, sera administré aux enfants de 6 à 24 mois à partir du 29 octobre 2024 dans le Kongocentral, province pilote, avant de s'étendre dans d'autres provinces par aire géographique.

À propos du Mpox, le ministre Roger Kamba est revenu sur la campagne vaccinale qui a bien débuté le 05 octobre 2024 dans le Nord-Kivu et le 06 octobre 2024 au Sud-Kivu, la poursuite du lancement dans les 9



provinces restantes, les préparatifs de la vaccination contre le Mpox à Kinshasa.

S'agissant du choléra, toutes les actions menées dans le cadre du Plan de riposte se poursuivent. C'est

le cas d'évoquer la prise en charge gratuite des cas dans les centres de traitement, l'investigation de cas et le prélèvement des échantillons dans les zones de santé touchées.

Guylain Kabalundi Fataki

ÉDUCATION NATIONALE ET NOUVELLE CITOYENNETE

LA MINISTRE D'ÉTAT RAÏSSA MALU SOUMET LE SERMENT DU CITOYEN AU CONSEIL

Lors de la 17ème réunion ordinaire du conseil des ministres, la situation épidémiologique en République Démocratique du Congo (RDC) et le point des actions de riposte en cours ont été faits.

L'amour de la patrie et la volonté de la défendre à tout prix, est l'engagement du président de la république Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo, à investir dans le capital humain.

Pour y parvenir, une politique de conscientisation devra être mise en place afin d'interpeller tous les congolais.

l'Education Nationale et Nouvelle citoyenneté a pris à bras-le-corps cet engagement du chef de l'État, en soumettant au conseil des ministres un serment du citoyen.

Il s'agit d'une courte phrase symbolique simple à mémoriser. Objectif, pénétrer le subconscient de ceux qui la récitent d'une manière régulière et répétée.

Ainsi, la ministre d'État, ministre de Pour la ministre d'État Raïssa

Malu, ce programme s'adresse à toutes les couches de la population interagissant dans l'espace public, depuis les jeunes enfants en maternelle jusqu'aux adultes. Il vise à inculquer : l'amour de la patrie, le respect du bien commun et la promotion de l'unité dans la diversité.

Jules Tshitumbayi

ANNULATION DES CONTRATS DE **CONCESSION**

Au cours de la réunion du Conseil des ministres du vendredi 11 octobre 2024 à la Cité de l'Union africaine. la ministre d'État, ministre des Affaires Foncières a informé le Conseil de la décision portant annulation des contrats de concession emphytéotique et d'occupation provisoire qu'elle a prise à l'égard de la Société CAP- Congo dans les provinces de la Tshopo et du Kwilu.

elon Mme ont été établis en violation flagrante des dispositions pertinentes de la loi no73-021 du 20 juillet 1973 portant régime général des biens, régime immobilier et régime des sûretés telle que modifiée et complétée par la Loi 80-008 du 18 juillet 1980, particulièrement les articles 181 et 183 ; et des attributions dévolues aux Institutions de la République.

Acacia Il était dès lors urgent de Bandubola, ces contrats procéder à l'annulation desdits contrats afin de se conformer à la légalité, de faire recours aux Institutions chargées d'intervenir dans la signature des contrats de concession et de prévenir les conflits fonciers tout en préservant la paix et la sécurité des populations vivant dans les provinces du Kwilu et de la Tshopo.

> La ministre d'Etat, ministre des Affaires Foncières a également sollicité et obtenu la mise

en place d'une Commission interministérielle (Affaires Foncières et Intérieur) aux fins, d'une part, de descendre sur place pour un audit foncier et sécuritaire ; et d'autre part, recevoir l'investisseur, le ramener à la légalité et lui accorder une concession dont la superficie dépendra de ses capacités techniques et financières de mise en valeur.

Chris Mumpakani Atem

UN SYSTÈME DE CERTIFICATION DES RÉSERVES MINIÈRES EST EN VUE

Le vendredi dernier, lors de la réunion du gouvernement présidée par le Chef de l'Etat, le ministre des Mines a fait part de la nécessité de mettre en place un système de certification des réserves minières de la République Démocratique du Congo (RDC).

Il a indiqué que les meilleures pratiques de certification des réserves minières consistent en un ensemble de normes et de méthodologies utilisées pour évaluer, répertorier et certifier ressources minérales selon des standards reconnus internationalement.

Ces pratiques garantissent la transparence, la précision et la crédibilité des informations relatives aux réserves minières.

Pour ce faire, il y a des étapes

essentielles à suivre en vue d'aboutir à la certification, notamment les études géologiques et techniques, l'estimation des ressources, la classification des réserves et l'audit indépendant.

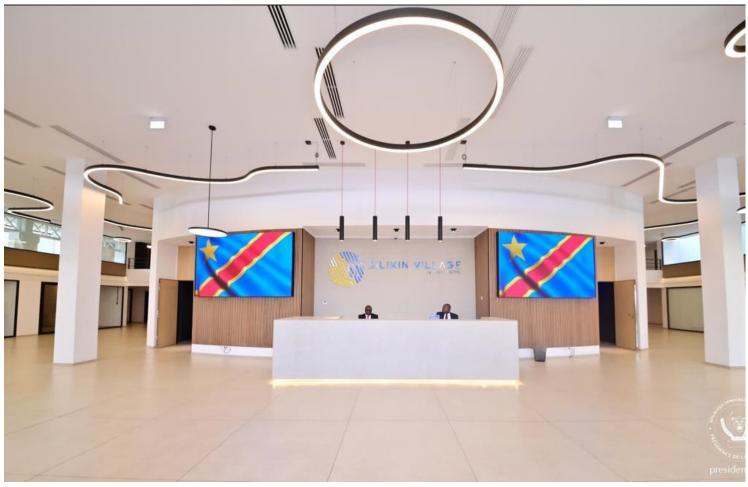
Le Conseil des ministres a pris acte de cette note d'information.

Carol Lumingu



SEMAINE EN IMAGES





SEMAINE EN IMAGES





Ouverture de la session extraordinaire du Conseil supérieur de la Cour des comptes

Le Chef de l'État a présidé lundi le 7 octobre à Fleuve Congo hôtel, la cérémonie d'ouverture de la session extraordinaire du Conseil supérieur de la cour des comptes

Cette institution supérieure qui gère la carrière des magistrats de la cour des comptes avait inscrit à l'ordre du jour de ses travaux, 4 matières essentielles : le recrutement des magistrats de la cour des comptes, la célébration du départ des magistrats ayant été mis à la retraite, la mise à la retraite des magistrats qui ont atteint l'âge de la retraite et la promotion des magistrats de la cour des comptes.

Inauguration de l'immeuble de l'Inspection générale des finances

Le mardi 8 octobre, le Président de la République

Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo a procédé à l'inauguration officielle du nouveau bâtiment moderne de l'Inspection générale des

Finances.

L'imposant immeuble vient d'être construit au siège de l'IGF dans la commune de la Gombe sur fonds propres de cette institution de l'Etat, disposant d'une compétence générale en matière de contrôle des finances et des biens publics.

L'immeuble flambant neuf de 8 étages a été baptisé Etienne Tshisekedi wa Mulumba en mémoire de la lutte intraitable menée par le patriarche, de son vivant, contre la corruption et autres anti valeurs.

Le Chef de l'État inaugure Silikin village

Impulsé par le Président de la République Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo, le Plan National Numérique Horizon 2025, visant la transformation la RDC en une société numérique intégrée, promouvant la bonne gouvernance, est en train de s'implanter au pays.

Le Chef de l'État a inauguré le jeudi 8 octobre Silikin village qui se veut le plus grand Hub d'entrepreneuriat et d'innovation de la Rdc et d'Afrique centrale.

Il s'agit d'une initiative du groupe TEXAF qui

s'inscrit dans l'engagement du gouvernement de réduire la fracture numérique et de positionner la technologie comme modèle de croissance durable conformément au Plan national Numérique.

Le couple présidentiel réconforte les parents d'Alexandra Lumbayi

Le couple présidentiel a exprimé tout son soutien et le réconfort à la famille d'Alexandra Lumbayi, la jeune congolaise retrouvée morte au Canada. Le Chef de l'État et la distinguée Première dame Denise Nyakeru Tshisekedi ont reçu à la Cité de l'Union Africaine les parents de la défunte. Le Président de la République a promis de soutenir la famille durant cette dure épreuve en attendant le dénouement des enquêtes en cours au Canada.

Le Chef de l'État rend le dernier hommage à Jean-Pierre Kambila

En compagnie de la distinguée Première dame Denise Nyakeru Tshisekedi, le Président de la République Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo est allé rendre le dernier hommage à Jean-Pierre Kambila, acteur politique, ancien Directeur de cabinet adjoint du chef de l'Etat, dans le précédent régime.

Le couple présidentiel s'est incliné devant la dépouille de l'illustre disparu avant de réconforter sa famille biologique.

Le Chef de l'État soutient les Léopards face aux Taifa stars de la Tanzanie

En présence du premier sportif de la Rdc, les Léopards l'ont emporté face aux Taifa stars de la Tanzanie par le score de 1 but à zéro.

De la tribune du stade des martyrs de la Pentecôte, le Président de la République Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo a apporté son soutien à l'équipe nationale de football en assistant au match qui l'opposait aux tanzaniens de Taifa stars, dans le cadre de la 3ème journée des éliminatoires de la Coupe d'Afrique des nations Maroc 2025.

Avec 9 points au terme de 3 rencontres, les Léopards trônent à la 1 ère place du groupe H.

Pierre Kibambe Somwe

LE CONSEIL A CONSACRÉ LA DATE DU 31 **MARS**

Au cours de la réunion du 17ème Conseil des ministres présidée vendredi 11 octobre 2024 par le Chef de l'État, la ministre du Genre, famille et enfant Léonnie Kandolo a présenté aux membres du Gouvernement le dossier relatif à l'adoption de la Stratégie nationale de promotion et de la commémoration de la journée nationale de la masculinité positive.



a ministre du Genre, Famille et Enfant a présenté au Conseil, enrichissements de la Commission interministérielle habilitée, le dossier relatif à l'adoption de la stratégie nationale de promotion et la commémoration de la Journée nationale de la Masculinité positive.

La Masculinité Positive se définissant comme étant l'ensemble des caractéristiques ou comportements dépourvus des violences basées sur le

genre, principalement à l'égard des femmes.

Selon le compte-rendu du conformément aux Conseil des ministres : "cette stratégie étant l'une des priorités du Gouvernement telle que définie dans la lettre de mission du Ministère Genre, Famille et Enfant, vise à promouvoir les droits de la Femme, lutter contre la Violence Faite à la Femme et à la Fille et promouvoir l'équité et l'égalité de sexes ».

Ce qui matérialise la volonté politique du Chef de l'État, Président de la République,

Tshisekedi, Félix Antoine Champion de la Masculinité Positive. Dans le même élan, il est prévu que la journée nationale de la Masculinité Positive, non chômée payée, soit commémorée en République Démocratique du Congo le 31 mars de chaque

Après débats et délibérations, ce dossier a été adopté.

Sandra Mbombo

LE GOUVERNEMENT A ADOPTÉ 5 NOUVEAUX TEXTES DE LOIS

Vendredi dernier lors du Conseil des ministres présidé par le Chef de l'État, les membres du gouvernement ont planché sur cinq projets de lois.

Le ministre d'État, ministre de la Justice et Garde des Sceaux a d'abord présenté les grandes lignes du projet de loi portant ratification de l'Ordonnance-Loi n°24/002 du 22 janvier 2024 portant autorisation de la ratification de la Convention de l'Union Africaine sur la prévention de la lutte contre le terrorisme.

Il s'agit d'une formalité requise pour se conformer aux dispositions des articles 129, alinéa 2 de la Constitution, et 4 de la Loi n°23/063 du 19 décembre 2023 portant habilitation du gouvernement.

Ensuite, la ministre d'État, ministre des Affaires foncières a soumis au Conseil le projet de Décret portant mesures conservatoires relevant du secteur foncier dans les territoires sous état de siège et zones occupées par la coalition RDF/M23 et autres forces négatives.

Elle a expliqué la portée de chacune de ces mesures conservatoires tout en qu'elles précisant seront prises dans le but principal de sauvegarder l'intégrité du territoire national, d'affirmer les attributs exclusifs de l'Etat en matière de propriété foncière et protéger le patrimoine foncier et immobilier de l'Etat, des particuliers et communautés locales déplacées à la suite de l'insécurité créée par



différentes forces négatives œuvrant dans ces espaces.

Les mesures conservatoires contenues dans le Décret à signer par la Première ministre prendront fin au retour de la paix et de l'administration régulière dépendant du Gouvernement Central.

Enfin, le ministre des Finances a présenté trois textes. Le premier est le Projet de Loi portant ratification de l'Ordonnance-Loi n°24/014 du 08 juillet 2024 autorisant la ratification des Accords de prêt conclus le 25 mars entre le gouvernement et le Fonds africain de développement (FAD), ainsi que le Fonds transition ďappui à la (FAT) au titre du Projet d'appui à la gouvernance et au développement des compétences en soutien au Programme de transformation l'agriculture (PAGDC-PTA).

Le deuxième concerne le Projet de Loi portant ratification de l'Ordonnance-Loi autorisant la ratification de la Convention de crédit conclue le 24 novembre 2023, entre la République Démocratique du Congo (RDC) et GEMCORP CAPITAL MANAGEMENT.

Le dernier porte sur le Projet de Loi autorisant la ratification de deux Accords de prêt du 28 septembre 2024 conclus entre la RDC et la Banque africaine de développement (BAD) au titre du financement du Projet d'appui au développement des chaînes de valeur en soutien au Programme de transformation de l'agriculture (PADCV-PTA) d'un montant global de 197 millions d'unités de comptes.

Après débats et délibérations, le Conseil des ministres a adopté l'ensemble de ces textes.

Carol Lumingu

Érik Nyindu Kibambe Directeur de la Cellule de Communication

Giscard Kusema Directeur-Adjoint Bernard TSHISHIMBI Coordonnateur LPDA

Journalistes:

Chris Mumpakani Christian Kusema Sandra Mbombo Guillaume Modimola Blandine Nzovo Jules Tshitumbayi Pitshou Makwela Rachel Futu Fanny Kikufi Aminata Kasa Carol Lumingu Pierre Kibambe Maze Muakumanya Julie Tshienda Guylain Kabalundi Carole Tshimanga

Marie Josée Missia

Photographes:

Michel Katompa
Thierry Tshilobo
Prince Awebema
Anta Munoki
Bobette Amuli
Didier Malongo
Omar Asoko
Roger Matutila
Patrick Nkusu
Papy Kasongo
Steve Nkyungu

Designer:

Fatuma bibi

LPDA CHEZ VOUS



Copyrigtht Cellule de Communication Presidentielle octobre 2024